

Précisions utiles pendant que tu visites le campus

Nous espérons que ta journée à l'Université Laurentienne est des plus agréables et que tu as pu recueillir les informations souhaitées.

Voici quelques consignes utiles au bon déroulement de ta journée:



1. Les activités ont lieu dans les édifices indiqués sur la carte. Suis les indications données et, pour ta sécurité, reste dans les zones indiquées.



2. Si tu te perds ou tu perds contact avec ton groupe, reporte-toi à la carte. Si tu n'arrives toujours pas à te situer, compose le **673-6562 (ou 6562 par poste interne)**. Un agent de sécurité de l'Université viendra à ton aide.



3. En cas d'accident ou si quelqu'un se blesse, préviens ton enseignant sur-le-champ et compose le **673-6562 (ou 6562 par poste interne)**. Un agent de sécurité viendra vous secourir. Reste sur les lieux de l'accident, car tu seras peut-être en mesure de fournir des renseignements utiles.



4. Lorsque tu entres dans un édifice ou parcours le campus, lis les panneaux, à savoir :
a) les cartes du campus placées aux principales intersections piétonnières;
b) le plan de l'édifice près de l'entrée;
c) le panneau sur les portes de laboratoire indiquant les produits et substances dangereuses qui s'y trouvent.



5. Si tu entends sonner l'alarme d'incendie, cherche la sortie la plus près et quitte l'édifice. **Mieux, suis ton enseignant / parrain ou un membre autorisé de l'Université**, parce que cette personne sait où se trouve la sortie.



6. L'Université Laurentienne souscrit à une politique qui interdit l'usage du tabac dans tous les édifices, à 9 mètres (30 pieds) de l'entrée ou de la sortie de ceux-ci, ou dans les espaces publics clos.

7. Toi et ton groupe devez à tout moment être accompagnés par un membre autorisé de l'Université.



8. Assure-toi que ton enseignant / parrain a transmis à l'unité les coordonnées de ton contact en cas d'urgence. Le Service de la sécurité pourrait en avoir besoin.



9. Ne touche à aucun équipement, machine ou produit dangereux, à moins que tu ne sois autorisé et supervisé de près par un membre autorisé de l'Université.

10. Si ta visite sur le campus s'étend au-delà des heures normales de bureau (de 9 h à 16 h 30, de septembre à avril, ou de 8 h 30 à 16 h, de mai à août), tu peux, en cas de besoin, communiquer avec le Service de la sécurité au **673-2661 (ou 2661 par poste interne)**.

Si toi et ton enseignant / parrain avez des questions concernant la sécurité des visiteurs ou autres, n'hésite pas à communiquer avec l'_____ (au _____, poste _____) ou le Service de la sécurité (**673-6562**). Si tu as d'autres questions, communique avec le bureau de la Gestion des risques et service des achats (**675-1151, poste 1534**).